

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

ECONOMIC
AND
SOCIAL COUNCIL

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL

STATISTICAL COMMISSION

COMMISSION DE STATISTIQUE

REPORT TO THE ECONOMIC AND SOCIAL COUNCIL ON THE FIRST SESSION OF THE COMMISSION, HELD AT LAKE SUCCESS, NEW YORK, FROM 6 TO 19 FEBRUARY 1947 (document E/267)

[Original text: English]

RAPPORT AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL SUR LA PREMIERE SESSION DE LA COMMISSION, TENUE A LAKE SUCCESS, NEW-YORK, DU 6 AU 19 FEVRIER 1947 (document E/267)

[Texte original en anglais]

I. Opening of the session

1. The Population Commission, which was established by the resolution of the Economic and Social Council of 3 October 1946¹, held its first meeting at the United Nations headquarters at Lake Success on 6 February 1947.

II. Attendance at the session

2. The Commission was composed of the following members:

Brazil: Mr. Germano Jardim

Canada: Mr. J. T. Marshall

France: Mr. Alfred Sauvy

Netherlands: Jonkheer N. L. J. van Buttingha
Wichers

Peru: Mr. Alberto Arca Parro

Ukrainian Soviet Socialist Republic: Mr. V. A.
Rabichko

Union of Soviet Socialist Republics: Mr. I. S.
Malyshev

United Kingdom: Mr. David V. Glass

United States of America: Mr. Philip M. Hauser

Mr. D. Munro acted as observer for Mr. William Douglass Forsyth (Australia), Mr. T. Y. Wu as observer for Mr. Franklin L. Ho (China), and Mr. Nikodije Jovanović as observer for Mr. Vogelníč (Yugoslavia).

Mr. Stuart A. Rice represented the Statistical Commission and Mr. Y. C. Yang represented the Social Commission. Mr. C. J. Christides

I. Ouverture de la session

1. La Commission de la population, créée par la résolution du Conseil économique et social en date du 3 octobre 1946¹, a tenu sa première séance au siège des Nations Unies à Lake Success, le 6 février 1947.

II. Représentants à la session

2. La Commission était composée des membres suivants:

Brésil: M. Germano Jardim

Canada: M. J. T. Marshall

France: M. Alfred Sauvy

Pays-Bas: Jonkheer N. L. J. van Buttingha
Wichers

Pérou: M. Alberto Arca Parro

République socialiste soviétique d'Ukraine:
M. V. A. Rabichko

Union des Républiques socialistes soviétiques:
M. I. S. Malyshev

Royaume-Uni: M. David V. Glass

Etats-Unis d'Amérique: M. Philip M. Hauser

MM. D. Munro, T. Y. Wu et Nikodije Jovanović ont respectivement représenté, en qualité d'observateurs, MM. William Douglass Forsyth (Australie), M. Franklin L. Ho (Chine) et M. Vogelníč (Yougoslavie).

M. Stuart A. Rice représentait la Commission de statistique et M. Y. C. Yang, la Commission des questions sociales. M. C. J.

¹ See Resolutions adopted by the Economic and Social Council during its Third Session, page 3.

¹ Voir les Résolutions adoptées par le Conseil économique et social pendant sa Troisième Session, page 3.

acted as alternate for Mr. Yang. The Economic and Employment Commission, which had not yet designated a representative for this Commission, was not represented at the first session.

The following specialized agencies and non-governmental organizations were represented:

International Labour Organisation: Mr. D. Christie Tait

Food and Agricultural Organization: Mr. Conrad Taeuber

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization: Mr. Sólomon V. Arnaldo

World Health Organization: Mr. Zygmunt Deutschman

American Federation of Labor: Mr. A. Held

All the other specialized agencies and non-governmental organizations in category A had also been invited.

Mr. Frank W. Notestein acted as the representative of the Assistant Secretary-General.

III. Election of officers

3. The following officers were elected for the first year:

Chairman: Mr. Alberto Arca Parró (Peru)

Vice-Chairman: Mr. V. A. Rabichko (Ukrainian Soviet Socialist Republic)

General Rapporteur: Mr. David V. Glass (United Kingdom)

Mr. John Durand, of the Population Division, acted as secretary of the Commission.

IV. Rules of procedure

4. The Population Commission made a number of amendments to the draft rules of procedure prepared by the Secretariat and provisionally adopted the amended rules¹ with the understanding that they would be subject to review at the next session.

V. Terms of reference

5. In establishing the Population Commission, the Economic and Social Council stated that: "the Population Commission shall arrange for studies and advise the Council on:

- "(a) Population changes, the factors associated with such changes, and the policies designed to influence these factors;
- "(b) Inter-relationships of economic and social conditions and population trends;

Christides était le suppléant de M. Yang. La Commission des questions économiques et de l'emploi, qui n'avait pas encore désigné de représentant pour cette Commission, n'a pas été représentée à la première session.

Les institutions spécialisées et organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées:

Organisation internationale du Travail: M. D. Christie Tait

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture: M. Conrad Taeuber

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture: M. Sólomon V. Arnaldo

Organisation mondiale de la santé: M. Zygmunt Deutschman

American Federation of Labor: M. A. Held

Toutes les autres institutions spécialisées et organisations non gouvernementales de la catégorie A avaient également été invitées.

M. Frank W. Notestein représentait le Secrétaire général adjoint.

III. Election du bureau de la Commission

3. Ont été élus au bureau de la Commission pour la première année:

Président: M. Alberto Arca Parró (Pérou)

Vice-Président: M. V. A. Rabichko (République socialiste soviétique d'Ukraine)

Rapporteur général: M. David V. Glass (Royaume-Uni)

M. John Durand, de la Division de la population, a fait fonction de secrétaire de la Commission.

IV. Règlement intérieur

4. La Commission de la population a apporté un certain nombre d'amendements au projet de règlement intérieur préparé par le Secrétariat et a provisoirement adopté ce règlement amendé¹, étant entendu qu'il ferait l'objet d'une révision au cours de la prochaine session.

V. Mandat de la Commission

5. En créant la Commission de la population, le Conseil économique et social a stipulé que "la Commission de la population aura pour mandat d'organiser des recherches et de donner des avis au Conseil sur:

- "(a) Les mouvements de la population, les facteurs connexes et les moyens d'agir sur ces facteurs;
- "(b) Les rapports entre les conditions économiques et sociales, d'une part, et le mouvement démographique d'autre part;

¹ See *Provisional rules of procedure of the commissions of the Economic and Social Council* (document E/CN.9/2/Rev.1).

¹ Voir le *Règlement intérieur provisoire des commissions du Conseil économique et social* (document E/CN.9/2/Rev.1).

"(c) Migratory movements of population and factors associated with such movements;
"(d) Any other population problems on which the principal or subsidiary organs of the United Nations or the specialized agencies may seek advice."¹

6. At the same time, the Economic and Social Council stipulated that the Population Commission's first task should be "to draw up, with all reasonable speed, and submit to the Council for approval, a specific programme of work based on its terms of reference and taking into account any modifications in those terms of reference which the Commission may wish to recommend to the Council."² Accordingly, the Commission undertook at this first session a preliminary consideration of its terms of reference and future work.

7. While the Commission fully realizes the urgency of the task with which it has been charged, it believes that the preparation of a really comprehensive programme of work in the broad field of population problems requires more careful consideration and planning than have been possible at this first session. To produce a list of questions worthy of study is relatively easy, but to transform such a list into a working programme involves the careful weighing of practical possibilities and priorities, and this demands further study. The Commission proposes, therefore, to restrict itself at present to a limited interim programme, emphasizing that this represents only a segment of the field of work, and to recommend that the Secretary-General should prepare outlines, as indicated below, for certain more comprehensive long-term work. For these same reasons the Commission does not propose at this time to suggest any modifications in its terms of reference, preferring to return to that question at its next session, in the light of the programme which it has recommended that the Secretary-General should elaborate.

VI. Relations with other commissions

8. In considering its relations with other commissions of the Economic and Social Council, the Population Commission was given the opportunity of hearing the views of the representatives of the Statistical Commission and the Social Commission. Having listened to these representatives and having discussed the question in both general and specific terms, the Population Commission wishes to record its view that, especially having regard to the terms of reference contained in the resolution of the

"c) Les mouvements de migration et les problèmes connexes;
"d) Toutes autres questions de population sur lesquelles soit les organes principaux ou subsidiaires des Nations Unies, soit les institutions spécialisées désireraient obtenir des avis¹."

6. En même temps, le Conseil économique et social a stipulé que la Commission de la population aurait pour attribution, en premier lieu, "de soumettre au Conseil, dans un délai raisonnable, un programme de travail déterminé s'appuyant sur les termes de son mandat et tenant compte des modifications au dit mandat que la Commission pourra souhaiter recommander au Conseil²." La Commission a donc entrepris, au cours de sa première session, l'examen préliminaire de son mandat et de ses travaux futurs.

7. La Commission, pleinement consciente de l'urgence de la tâche qui lui a été confiée, estime cependant que, pour préparer un programme de travail vraiment complet dans le vaste domaine des problèmes de population, il faut préparer et établir ce programme avec plus de soin qu'il n'a été possible de le faire au cours de cette première session. Il est relativement facile d'établir une liste des questions qui méritent étude. Mais transformer cette liste en un programme de travail amène à peser attentivement les possibilités pratiques et l'ordre d'urgence, ce qui demande une étude plus complète. La Commission propose donc de s'en tenir, pour l'instant, à un programme provisoire limité, en indiquant clairement que ce programme ne couvre qu'une partie du champ d'étude, et de recommander que le Secrétaire général établisse les grandes lignes d'un travail à long terme plus étendu. Pour ces raisons, la Commission n'a pas l'intention, pour l'instant, de proposer de modifications aux termes du mandat; elle préfère revenir sur cette question lors de sa prochaine session, à la lumière du programme dont elle a recommandé l'élaboration par le Secrétaire général.

VI. Relations avec les autres commissions

8. Lors de l'examen de ses relations avec les autres commissions du Conseil économique et social, la Commission de la population a eu l'occasion d'entendre l'opinion des représentants de la Commission de statistique et de la Commission des questions sociales. Après avoir entendu ces représentants et discuté la question, dans son ensemble et sous ses aspects particuliers, la Commission de la population, compte tenu notamment des termes de son mandat qu'énonce la résolution du Conseil économique et

¹ See *Resolutions adopted by the Economic and Social Council* during its Third Session, page 4.

² *Ibid.*

¹ Voir les *Résolutions adoptées par le Conseil économique et social* pendant sa Troisième Session, page 4.

² *Ibid.*

Economic and Social Council of 3 October 1946, it is at present desirable to avoid any strict lines of demarcation between its work and the work of the other commissions. It believes that many of the major problems with which it will have to deal lie on the fringes of the fields covered by the other commissions, and that any attempt at a strict delineation of separate areas of responsibility would be detrimental to the activities of the Population Commission and to the contribution which it might make to the work of the United Nations as a whole.

9. In this context, the question of the relationship between the Population Commission and the Statistical Commission was specifically raised. The Statistical Commission recorded its view that, as regards this relationship, "a policy of collaboration rather than sharp delineation of functions should be followed."¹ Further, in its report on the first session the Statistical Commission "recommends that demographic data concerning the different countries of the world be assembled and published by the United Nations and that in this connexion account should be taken of the statistical needs of the Population and other commissions."² The Population Commission fully agrees with these statements. It recognizes further that the Statistical Commission has a general responsibility for statistical matters as a whole. At the same time, the Population Commission wishes to draw attention to the immediate relevance of population statistics to its own work and to emphasize that recommendations concerning the preparation and publication of such material are of direct concern to the Population Commission. In its view, the Population Commission has an obligation to participate in such recommendations.

10. The Population Commission is anxious to help the other commissions in any ways within its power, bearing in mind the resources at its disposal. Such help might, for example, be of use in the study of housing problems contemplated by the Social Commission and the Economic and Employment Commission. The Population Commission wishes to draw the attention of the two Commissions to the importance of taking into account population trends and policies in connexion with any estimates of housing needs, and to express its willingness to advise and assist the Commissions in this matter.

social du 3 octobre 1946, estime qu'il est préférable, pour le moment, d'éviter toute démarcation rigide entre ses propres travaux et ceux des autres commissions. Elle croit qu'un grand nombre des problèmes principaux qu'elle aura à traiter se trouvent à la limite des domaines des autres commissions, et que toute tentative pour établir une séparation précise entre les divers domaines de responsabilité gênerait la bonne marche des travaux de la Commission de la population et entraverait sa contribution à l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble.

9. Ce texte posait de façon précise la question des relations entre la Commission de la population et la Commission de statistique. La Commission de statistique a exprimé l'opinion qu'en ce qui concerne ces relations, il serait nécessaire "de suivre une politique de collaboration plutôt que d'adopter une délimitation très stricte des fonctions"¹. D'autre part, dans le rapport sur sa première session², la Commission de statistique "recommande que des données démographiques relatives aux différents pays du monde soient réunies et publiées par les soins de l'Organisation des Nations Unies et qu'il soit tenu compte, à cet égard, des besoins de la Commission de la population et d'autres commissions, en matière de statistique". La Commission de la population approuve entièrement ces déclarations. Elle reconnaît, en outre, que la Commission de statistique a la responsabilité générale des questions statistiques dans leur ensemble. Cependant, la Commission de la population insiste sur le rapport direct existant entre les statistiques de population et ses propres travaux; elle souligne que les recommandations concernant l'élaboration et la publication d'une telle documentation intéressent directement la Commission de la population qui, estime-t-elle, doit participer à ces recommandations.

10. La Commission de la population est vivement désireuse d'aider les autres commissions par tous les moyens en son pouvoir, dans la mesure des ressources dont elle dispose. Elle pourrait, par exemple, contribuer utilement à l'étude des problèmes du logement, envisagée par la Commission des questions sociales et par la Commission des questions économiques et de l'emploi. La Commission de la population désire attirer l'attention de ces deux Commissions sur l'intérêt qu'il y aura à tenir compte des mouvements et des politiques démographiques pour toute estimation des besoins de logement, et elle est prête à leur fournir aide et conseils en ce domaine.

¹ See Summary record of the third meeting of the First Session of the Statistical Commission, 28 January 1947 (document E/CN.3/SR.3).

² See *Official Records of the Economic and Social Council*, Second Year, Fourth Session, Supplement No. 6, paragraph 43.

¹ Voir le procès-verbal de la troisième séance de la Première Session de la Commission de statistique, tenue le 28 janvier 1947 (document E/CN.3/SR.3).

² Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social*, Deuxième Année, Quatrième Session, Supplément No 6, paragraphe 43.

11. Similarly, the Population Commission welcomes the decision of the Social Commission recommending the establishment of an *ad hoc* technical committee, with representation from the Population Commission and the Social Commission, "to consider the documentation on migration to be submitted by the Secretariat"¹ to that committee. The Population Commission appointed two of its members, Mr. J. T. Marshall and Mr. A. Sauvy, to act as its representatives on the committee, if and when its establishment is approved by the Economic and Social Council.

VII. Relations with specialized agencies

12. The Population Commission was pleased to welcome the representatives of the specialized agencies and to receive statements from them.

13. The representative of the Food and Agriculture Organization reported on the interest of his agency in matters which concern the Population Commission, and drew attention to the need of the FAO for statistics, estimates, and studies relating to population, in connexion with its work on food requirements and agricultural development.

14. The Population Commission recognizes that, for some areas, the statistics now available do not provide a suitable basis for reliable estimates and analyses on many of the subjects on which the FAO needs information. The Commission also draws attention to the magnitude of the work required to meet the FAO's many needs in this connexion, and to the probable limitation of the resources of the Secretariat in the near future. Within these limits, however:

The Population Commission

Recommends that the Economic and Social Council request the Secretary-General to provide means whereby, in collaboration with the Food and Agriculture Organization, the data needed by that Organization may be supplied, and to report to the Commission at its next session on the steps taken to that end.

15. The representative of the International Labour Organisation reported on the work and

11. De même, la Commission de la population accueille favorablement la décision de la Commission des questions sociales, qui recommande l'établissement d'un comité technique spécial composé de représentants de la Commission de la population et de la Commission des questions sociales "afin d'examiner la documentation sur les migrations qui sera soumise par le Secrétariat"¹ à ce comité. La Commission de la population a désigné deux de ses membres, M. J. T. Marshall et M. A. Sauvy, pour la représenter au sein de ce comité au cas où la création de celui-ci serait approuvée par le Conseil économique et social.

VII. Relations avec les institutions spécialisées

12. La Commission de la population a été heureuse d'accueillir les représentants des institutions spécialisées et d'entendre leurs déclarations.

13. Le représentant de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture a exposé l'intérêt de son institution pour les questions qui sont du ressort de la Commission de la population et a attiré l'attention de cette dernière sur la nécessité de fournir à l'OAA des statistiques, estimations et études relatives à la population qui lui sont indispensables pour ses travaux sur les besoins alimentaires et le développement agricole.

14. La Commission de la population reconnaît que, pour certaines régions, les statistiques dont on dispose actuellement ne constituent pas une base convenable pour des évaluations et des analyses dignes de confiance sur un grand nombre des sujets sur lesquels l'OAA a besoin de renseignements. La Commission souligne également l'ampleur de l'œuvre à accomplir pour répondre aux besoins nombreux de l'OAA dans ces domaines ainsi que la probable réduction des moyens du Secrétariat dans un proche avenir. Dans ces limites, cependant:

La Commission de la population

Recommande que le Conseil économique et social prie le Secrétaire général de procurer les moyens de fournir, en collaboration avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, les données demandées et de rendre compte à la Commission, lors de sa prochaine session, des mesures prises à cette fin.

15. Le représentant de l'Organisation internationale du Travail a fait un exposé sur les

¹ See *Official Records of the Economic and Social Council*, Second Year, Fourth Session, Supplement No. 7, paragraph 25.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social*, Deuxième Année, Quatrième Session, Supplément No 7, paragraphe 25.

interests of his agency, especially in the fields of migration and family allowances.

16. The Population Commission believes that there are possibilities of fruitful collaboration between itself and the ILO. Specific recommendations on one segment of the field are made later in this report. At this point, however, the Population Commission wishes to draw the attention of its representatives to the proposed *ad hoc* technical committee on migration and the importance of collaboration with the ILO in matters pertaining to the work of the committee.

17. In considering the statement of the representative of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, the Population Commission expressed its direct interest in many aspects of UNESCO's programme of studies. The Population Commission is especially interested in any studies which UNESCO may make relating to education as a factor affecting population growth, and to cultural aspects of migration. The Commission would welcome the collaboration of UNESCO, and in turn would be glad to advise and assist on these studies when the occasion arises.

18. The representative of the World Health Organization outlined the work of that organization, with particular reference to vital statistics. The Population Commission recognizes that the WHO is a producer as well as a consumer of population statistics, and that in any future consideration of the co-ordination and improvement of population statistics, the closest consultation with the WHO is desirable.

VIII. World Statistical Congress

19. The representative of the Statistical Commission drew attention to the proposed World Statistical Congress, which is to meet in Washington in September 1947, and reported that the Statistical Commission had endorsed the proposed Congress and had recommended, among other things, "that the Economic and Social Council should request the Secretary-General to arrange for the participation of appropriate officials of the United Nations in the World Statistical Congress, and to take such other action as he may consider necessary and appropriate in connexion with the arrangements for the Congress".¹

The Population Commission endorses the recommendations of the Statistical Commission,

¹ See *Official Records of the Economic and Social Council*, Second Year, Fourth Session, Supplement No. 6, paragraph 38.

travaux de son institution et les questions qui l'intéressent, en particulier dans le domaine des migrations et celui des allocations familiales.

16. La Commission de la population croit qu'il y a pour elle des possibilités de collaboration fructueuse avec l'OIT. Des recommandations spéciales, portant sur un point particulier, figurent dans la suite de ce rapport. La Commission de la population désire toutefois attirer dès maintenant l'attention de ses représentants au comité technique spécial, que l'on se propose de créer pour étudier les migrations, sur l'importance d'une collaboration avec l'OIT pour les questions qui sont du domaine de ce comité.

17. Lors de son examen de la déclaration du représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Commission de la population a fait part de l'intérêt direct qu'elle porte à de nombreux aspects du programme d'études de l'UNESCO. Elle s'intéresse particulièrement à toute étude que pourrait faire l'UNESCO sur l'éducation considérée en tant que facteur influant sur l'accroissement de la population, et sur les aspects culturels des migrations. La Commission serait heureuse d'avoir la collaboration de l'UNESCO et de lui fournir à son tour, le cas échéant, aide et conseils pour ces études.

18. Le représentant de l'Organisation mondiale de la santé a exposé les grandes lignes des travaux de cette organisation, en insistant particulièrement sur les statistiques vitales. La Commission de la population reconnaît que cette institution établit, aussi bien qu'elle utilise, des statistiques démographiques, et que, pour toute future étude de la coordination et de l'amélioration des statistiques démographiques, il sera désirable d'entretenir des rapports très étroits avec l'Organisation mondiale de la santé.

VIII. Congrès mondial de statistique

19. Le représentant de la Commission de statistique a attiré l'attention de la Commission sur le Congrès mondial de statistique que l'on projette de tenir à Washington en septembre 1947. Il a signalé que la Commission de statistique a souscrit à l'organisation de ce congrès et a recommandé, entre autres, au Conseil économique et social "d'inviter le Secrétaire général à prendre des dispositions pour permettre aux fonctionnaires compétents des Nations Unies de participer au Congrès mondial de statistique et à prendre telles autres mesures qu'il pourra juger nécessaires et appropriées en ce qui concerne l'organisation du congrès".

La Commission de la population appuie les recommandations de la Commission de statis-

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social*, Deuxième Année, Quatrième Session, Supplément No 6, paragraphe 38.

recognizing that the World Statistical Congress offers an important opportunity to initiate discussions concerning many problems of direct interest to the Population Commission and bearing a direct relation to the general activities of the United Nations.

The representatives of the Union of Soviet Socialist Republics, the Ukrainian Soviet Socialist Republic, and Yugoslavia did not participate in this decision.

IX. International census plans

20. The Population Commission has considered the plans for a world census of agriculture and for the 1950 Census of the Americas. The Commission recognizes these projects as important steps in the development of co-ordinated world-wide programmes of census taking, and wishes to encourage population censuses in other parts of the world.

21. The Commission realizes that it would hardly be practicable to plan for a complete world census of population in 1950. Nevertheless it believes that much can be done to improve the co-ordination of population censuses which are being planned for 1950 or proximate years, and that the Secretary-General should encourage and assist Member States to this end.

At the same time the Commission believes that, in countries where conditions would present grave obstacles to taking reliable and complete enumerations, sample inquiries are likely to yield sufficiently reliable results and that, consequently, the Governments of such countries should be encouraged to obtain the advice and assistance of the Sub-Commission on Statistical Sampling set up by the Statistical Commission in accordance with the authorization of the Economic and Social Council. These are questions which the Population Commission proposes to discuss in greater detail at its next session.

22. In view of the above considerations, the Population Commission endorses the recommendations of the Statistical Commission concerning the Census of the Americas,¹ and further:

The Population Commission

Recommends the Economic and Social Council:

(a) To take such steps as are practicable to encourage all such Member States as are proposing to take censuses in or around 1950 to use comparable schedules;

¹ See *Official Records of the Economic and Social Council*, Second Year, Fourth Session, Supplement No. 6, paragraph 29, clauses *a*, *b* and *c*.

tique et reconnaît que le Congrès mondial de statistique offre une excellente occasion d'entamer la discussion sur de nombreux problèmes qui intéressent directement la Commission de la population et l'œuvre générale de l'Organisation des Nations Unies.

Les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la République socialiste soviétique d'Ukraine et de la Yougoslavie n'ont pas participé à cette décision.

IX. Projets de recensement international

20. La Commission de la population a examiné les projets relatifs à un recensement mondial de l'agriculture et au recensement du continent américain en 1950. La Commission reconnaît que ces entreprises constituent une étape importante dans le développement de plans coordonnés de recensement à l'échelle mondiale et désire encourager de semblables recensements de population dans d'autres parties du monde.

21. La Commission se rend compte qu'il ne serait guère praticable de projeter pour 1950 un recensement complet de la population mondiale. Elle pense, néanmoins, que l'on peut grandement améliorer la coordination des recensements envisagés pour 1950 ou environ, et estime que le Secrétaire général devrait encourager et aider les Etats Membres à cette fin.

La Commission estime également que, dans les pays où la situation présenterait de graves obstacles à des dénominvements complets et dignes de foi, des sondages donneront vraisemblablement des résultats suffisamment probants et qu'il faut par conséquent encourager les Gouvernements de ces pays à demander les conseils et l'assistance de la Sous-Commission des sondages statistiques, créée par la Commission de statistique en vertu de l'autorisation du Conseil économique et social. Ce sont là des questions que la Commission de la population se propose d'étudier de manière plus approfondie lors de sa prochaine session.

22. Pour les motifs exposés ci-dessus, la Commission de la population appuie la recommandation de la Commission de statistique au sujet du recensement du continent américain¹ et en outre,

La Commission de la population

Recommande que le Conseil économique et social:

a) Prenne toutes mesures réalisables pour encourager les Etats Membres qui se proposent de procéder à des recensements aux environs de 1950 à suivre des plans comparables entre eux;

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social*, Deuxième Année, Quatrième Session, Supplément No 6, paragraphe 29, clauses *a*, *b* et *c*).

(b) To request the Secretary-General to offer advice and assistance to all such Member States as are prepared to take comparable censuses, whether by complete enumeration or on the basis of a scientific sample;

(c) To request the Secretary-General to co-operate with the Food and Agriculture Organization and with all such Member States as intend to participate in the proposed world census of agriculture;

(d) To request the Secretary-General to keep Member States, the Statistical and the Population Commissions fully informed on developments under the above heads.

X. Programme of work for 1947: Technical studies

A. DEMOGRAPHIC YEARBOOK

23. The Population Commission believes that the regular provision of accurate, comparable and comprehensive statistical and other data concerning populations and population movements is of the greatest importance to the United Nations and to the specialized agencies. Such data are a necessary prerequisite for discussions not only of population questions as such, but also of many other economic and social questions. On the statistical side, the basic data desired are regular series, comparable within and among themselves, together with the relevant calculations of comparable rates. Statistical matter published in the yearbook recommended below should be taken from the official statistics published by the separate Governments, or supplied by the separate Governments, or calculated by the Secretariat with the consent of the separate Governments concerned.

24. The Population Commission recognizes that certain population statistics and other data are, and will continue to be, presented in general annual and other periodic publications of the United Nations and of the specialized agencies; but it believes that the quantity and nature of the data desirable for demographic purposes go beyond the scope of such general publications.

For the above reasons:

The Population Commission

Recommends the Economic and Social Council:

(a) To authorize, in addition to any inclusion of population statistics in general annual or other periodic publications of the United

b) Demande au Secrétaire général d'offrir ses conseils et son aide aux Etats Membres qui sont disposés à procéder à des recensements comparables, qu'il s'agisse de dénominvements complets ou de sondages scientifiques;

c) Demande au Secrétaire général de collaborer avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et avec tous les Etats Membres ayant l'intention de participer au recensement agricole mondial envisagé;

d) Demande au Secrétaire général de tenir les Etats Membres et les Commissions de statistique et de la population complètement au courant des faits nouveaux relatifs aux points ci-dessus.

X. Programme de travail pour 1947: Etudes techniques

A. ANNUAIRE DÉMOGRAPHIQUE

23. La Commission de la population estime que la fourniture régulière de statistiques exactes, complètes et comparables entre elles, ainsi que de toutes autres données concernant les populations et les mouvements de population, présente la plus grande importance pour l'Organisation des Nations Unies et pour les institutions spécialisées. L'existence de ces données constitue une condition préalable indispensable pour la discussion, non seulement des problèmes de population proprement dits, mais aussi de nombreuses autres questions économiques et sociales. Du point de vue statistique, les données de base que l'on souhaite avoir sont des séries régulières, comparables avec elles-mêmes et entre elles, ainsi que les calculs y relatifs de taux comparables. La documentation statistique publiée dans l'annuaire recommandé ci-dessous serait empruntée aux statistiques officielles publiées ou fournies par les divers Gouvernements, ou encore établie d'après les calculs effectués par le Secrétariat, avec le consentement des divers Gouvernements intéressés.

24. La Commission de la population sait que certaines statistiques et autres données démographiques paraissent, et continueront de paraître dans des publications générales annuelles ou autres publications périodiques de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées; mais elle pense que le volume et la nature des données dont on a besoin, dans le domaine démographique, dépassent le cadre de ces publications générales.

Pour ces raisons,

La Commission de la population

Recommande que le Conseil économique et social:

a) Autorise, en plus de toute insertion éventuelle de statistiques démographiques dans les publications générales annuelles ou autres pu-

Nations, the publication by the Secretary-General of the demographic yearbook;

(b) To request the Secretary-General to prepare, for consideration by the Population Commission at its next session, in consultation with the Statistical Commission, an outline of the appropriate contents of the proposed yearbook, taking into account the various needs of the United Nations and of the specialized agencies, and to circulate the outline well in advance of the next session;

(c) To request the Secretary-General to consider, in preparing his report, the possibilities of publishing, in this yearbook or separately, an annual digest of legislation concerning sources of population data, population changes, and migration.

blications périodiques de l'Organisation des Nations Unies, la publication par le Secrétaire général d'un annuaire démographique;

b) Demande au Secrétaire général de préparer, pour examen par la Commission de la population (en consultation avec des représentants de la Commission de statistique) lors de sa prochaine session, un aperçu général de la table des matières de l'annuaire envisagé, compte tenu des divers besoins de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, et de distribuer cet aperçu bien avant la prochaine session;

c) Demande au Secrétaire général d'examiner, en préparant son rapport, la possibilité de publier, soit dans cet annuaire, soit séparément, un recueil annuel de la législation concernant les sources de renseignements démographiques, les variations démographiques et les migrations.

25. *The Population Commission*

Recognizes the considerable amount of work involved in the preparation of a demographic yearbook, and

Recommends that the target date of publication of the first issue be 1948, and as early as practicable in that year.

B. IMPROVEMENT OF DEMOGRAPHIC DATA

26. The resolution of the Population Commission on the subject of a demographic yearbook draws attention to the need for accurate and comparable demographic data. The publication of such a yearbook would itself act as a stimulus to the improvement of demographic data. But the Population Commission believes that at the same time more direct measures should be taken; for the availability of such improved data is indispensable to the Commission for its own consideration of population questions, as well as to the United Nations as a whole and to the specialized agencies. Therefore,

27. *The Population Commission*

Recommends that the Economic and Social Council request the Secretary-General to prepare, for consideration by the Commission, at its next session, in consultation with the Statistical Commission and the specialized agencies concerned, proposals:

(a) For effecting greater comparability of basic data and summary statistical measurements relating to fertility, mortality (including

25. *La Commission de la population*

Se rend compte du travail considérable qu'implique la préparation d'un annuaire démographique et

Recommande que l'on s'efforce de publier le premier annuaire au début de l'année 1948, si possible.

B. AMÉLIORATION DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

26. La résolution adoptée par la Commission de la population au sujet de la publication d'un annuaire démographique attire l'attention sur la nécessité de disposer de données démographiques exactes et comparables entre elles. La publication même d'un tel annuaire servirait de stimulant pour l'amélioration des données démographiques. Mais la Commission de la population estime que l'on devrait prendre en même temps des mesures plus directes, car il est indispensable que la Commission dispose de ces données améliorées pour procéder à l'examen des questions démographiques; ces données sont également indispensables à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble, et aux institutions spécialisées; en conséquence,

27. *La Commission de la population*

Recommande au Conseil économique et social de prier le Secrétaire général de préparer, pour examen par la Commission lors de sa prochaine session (en consultation avec les représentants de la Commission de statistique et des institutions spécialisées intéressées), des propositions tendant à:

a) Assurer une comparabilité plus grande entre les données de base et les appréciations statistiques relatives à la fécondité, à la mor-

infant mortality), characteristics of the population, international and internal migration and the labour force, whether such data are derived from complete census, sampling, registration, or administrative operations;

- (b) For improving the quality of such data;
- (c) For increasing their usefulness in relation to the needs of the United Nations and of the specialized agencies.

C. AD HOC TECHNICAL COMMITTEE ON MIGRATION

28. In an earlier section of this report¹ the Population Commission, realizing the importance of migration in any realistic consideration of population trends and policies, supports the proposal of the Social Commission to set up a joint *ad hoc* technical committee to consider the documentation to be submitted by the Secretariat to that committee.

The Population Commission

Believing it necessary to have, as a background to future discussions, a comprehensive study of migration statistics and policies, therefore,

Recommends that the Economic and Social Council instruct the *ad hoc* technical committee (if and when it is approved) at the earliest possible opportunity, and especially in collaboration with the International Labour Organisation and the Statistical Commission, to consider and report upon ways and means of undertaking such a comprehensive study.

XI. Programme of work for 1947: Special studies

A. STUDIES OF THE POPULATION OF TRUST TERRITORIES

29. Most of the work envisaged by the Population Commission in its programme for the coming year is technical and methodological. This is bound to be so if the Commission is to have a solid and satisfactory basis for its future work. At the same time, however, the Commission proposes that plans should be made for the early initiation of substantive studies. It believes that a valuable contribution might be made by a study of the populations of Trust Territories. These territories come under the international Trusteeship System established by the United Nations, and regular inquiries concerning their political, economic, social and educational advancement are prescribed by the Charter of the United Nations. In undertaking and interpreting such inquiries, demographic

talité (y compris la mortalité infantile), aux caractéristiques de la population, aux migrations internationales et internes et à la population active, que ces données proviennent de recensements complets, de sondages, d'immatriculation, ou d'opérations administratives;

- b) Améliorer la qualité de ces données;
- c) En augmenter l'utilité au regard des besoins de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

C. COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIAL DES MIGRATIONS

28. Dans l'une des sections précédentes de ce rapport¹, la Commission de la population, consciente de l'importance que présentent les migrations dans toute étude réaliste des tendances et des politiques démographiques, a appuyé la proposition de la Commission des questions sociales tendant à créer un comité technique spécial commun chargé d'étudier la documentation qui lui sera soumise par le Secrétariat.

La Commission de la population

Estimant qu'une étude complète des statistiques et des politiques de migrations constitue une base indispensable pour toute future discussion,

Recommande au Conseil économique et social d'inviter le comité technique spécial, dès sa création éventuelle, à étudier et exposer, en particulier avec la collaboration des représentants de l'Organisation internationale du Travail et de la Commission de statistique, les moyens d'entreprendre une étude complète de ce genre.

XI. Programme de travail pour 1947: Etudes spéciales

A. ÉTUDES SUR LA POPULATION DES TERRITOIRES SOUS TUTELLE

29. La plupart des travaux envisagés par la Commission de la population, dans son programme de cette année, sont d'ordre technique et méthodologique. Il ne saurait en être autrement si l'on veut que la Commission ait une base solide et satisfaisante pour ses travaux futurs. Toutefois, la Commission propose que l'on envisage d'entreprendre sans tarder l'étude de certains problèmes concrets. Elle estime que l'étude de la population des Territoires sous tutelle pourrait constituer une utile contribution. Ces territoires sont soumis au Régime international de tutelle établi par les Nations Unies, et la Charte des Nations Unies prescrit des enquêtes régulières portant sur leur progrès dans les domaines politique, économique, social et pédagogique. En effectuant ces enquêtes et en

¹ See paragraph 11.

* Voir le paragraphe 11.

considerations need to be taken into account. So far, there has been no comprehensive study of the demographic position and prospects of the territories. The Population Commission believes, however, that the provision of such a study, based both on data now available and on information which may be collected through the questionnaire prescribed by the Charter, would be a valuable contribution to the work of the United Nations. Therefore,

30. *The Population Commission*

Recommends that the Economic and Social Council, in accordance with Articles 75, 88 and 91 of the Charter of the United Nations, offer its assistance to the Trusteeship Council with respect to population data and population problems of the Trust Territories; and

Recommends, more specifically, that the Economic and Social Council propose to the Trusteeship Council the collection of data, through the questionnaire provided for in Article 88 of the Charter, which will make possible a demographic study as outlined below for each of the Trust Territories; and that, pending the collection of such data, the Secretary-General be authorized to proceed with such a study within the framework of existing data.

31. This demographic study should, as far as possible, in the first place give answers to the following questions:

- (a) The dynamics of the past population growth and present numbers.
- (b) Birth and mortality rates (particularly infant mortality), the mean expectation of life and the prospects of population growth.
- (c) The distribution of the population by occupations and educational levels.
- (d) The density and distribution of the population in specific areas of the given territory.
- (e) Migration of the population.

32. These questions should be elaborated and studied with consideration of sex and age groups and for the separate ethnic and racial groups composing the population of the given territory.

33. *The Population Commission further,*

Considers it highly desirable that the Secretary-General should issue, on the basis of the study and elaboration of the aforementioned questions, a series of reports on the demographic

les interprétant, il convient de tenir compte des considérations démographiques. Il n'existe pas, jusqu'ici, d'étude complète de la situation et des perspectives démographiques de ces territoires. La Commission de la population estime toutefois qu'en envisageant une telle étude, fondée sur les données actuellement disponibles et sur les renseignements que l'on pourrait réunir au moyen du questionnaire prescrit par la Charte, on apporterait une utile contribution aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. En conséquence,

30. *La Commission de la population*

Recommande au Conseil économique et social d'apporter, conformément aux Articles 75, 88 et 91 de la Charte des Nations Unies, son aide au Conseil de tutelle en ce qui concerne les données et les problèmes démographiques des Territoires sous tutelle, et

Recommande plus précisément au Conseil économique et social de proposer au Conseil de tutelle de faire recueillir ces données à l'aide du questionnaire prévu à l'Article 88 de la Charte, ce qui rendra possible, pour chacun des Territoires sous tutelle, une étude démographique du type indiqué ci-dessous; recommande qu'en attendant que l'on ait rassemblé ces éléments d'information, le Secrétaire général soit autorisé à procéder à une étude de ce genre basée sur les éléments d'information dont on dispose actuellement.

31. Cette étude démographique devra, autant que possible, fournir, en premier lieu, la réponse aux questions suivantes:

- a) Cadence de l'accroissement de la population dans le passé, et chiffres actuels.
- b) Taux de natalité et de mortalité (mortalité infantile en particulier); durée moyenne de vie probable et prévisions d'accroissement de la population.
- c) Répartition de la population par professions et selon le degré d'instruction.
- d) Densité et répartition de la population dans des régions déterminées du territoire en cause.
- e) Mouvements migratoires de la population.

32. Il faudra étudier ces questions de façon approfondie, en divisant la population en groupes selon le sexe et l'âge, et en tenant compte des différents groupes ethniques et raciaux constituant la population du territoire en cause.

33. *La Commission de la population, en outre,*

Considère comme extrêmement souhaitable que le Secrétaire général publie, en se fondant sur l'étude approfondie des questions ci-dessus mentionnées, une série de rapports sur les caractéristiques

characteristics of the populations of individual Trust Territories; and

34. *Recommends* that the Secretary-General be asked to prepare, in time for the next session of the Commission, a report on concrete achievements in the fulfilment of the task.

35. The Commission members representing the Ukrainian Soviet Socialist Republic, the Union of Soviet Socialist Republics and Yugoslavia, while accepting the above recommendations, deemed it necessary that similar studies should be carried out also for other Non-Self-Governing Territories. The Commission member representing Brazil deemed it necessary that such studies should be made for all areas of the world.

B. POPULATION GROWTH AND ECONOMIC CONDITIONS

36. *The Population Commission*

Recommends that the Economic and Social Council request the Secretary-General to formulate, for the Commission's consideration at its next session, a statement indicating the steps which might be taken to encourage studies by Member States of the most favourable rate of population change from the economic point of view.

XII. Future work

37. As pointed out above, the Population Commission does not intend, at the present session, to prepare final plans of its future, long-term work. Nevertheless, the Commission wishes to draw attention to the necessity of studying the interplay of the economic, social and demographic factors which hinder the attainment of an adequate standard of living and the cultural development of the populations of countries the Governments of which shall request assistance from the United Nations for the study of this problem.

38. In this connexion it appears desirable to draw attention to the following questions:

- (a) Size and rate of growth of the population.
- (b) Population distribution and density in various parts of the country.
- (c) Social conditions among the people.
- (d) Degree of industrial development.
- (e) Character and conditions of land use.
- (f) Social and occupational composition of the population.
- (g) Distribution of the people by level of education.

téristiques démographiques de chaque Territoire sous tutelle; et

34. *Recommande* que le Secrétaire général soit prié de préparer à temps, pour la prochaine session de la Commission, un rapport sur les résultats concrets atteints dans l'accomplissement de cette tâche.

35. Les membres de la Commission représentant la République socialiste soviétique d'Ukraine, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la Yougoslavie, tout en acceptant les recommandations ci-dessus, ont estimé qu'il était également nécessaire d'effectuer des études analogues pour d'autres territoires non autonomes. Le représentant du Brésil à la Commission a estimé qu'il était nécessaire de faire de telles études pour toutes les régions du monde.

B. ACCROISSEMENT DE LA POPULATION ET CONDITIONS ÉCONOMIQUES

36. *La Commission de la population*

Recommande au Conseil économique et social d'inviter le Secrétaire général à formuler, pour examen par la Commission lors de sa prochaine session, une déclaration mentionnant les démarches qui pourraient être entreprises pour encourager les Gouvernements des Etats Membres à procéder à des études sur le taux optimum de variation de la population du point de vue économique.

XII. Travaux futurs

37. Comme il est dit plus haut, la Commission de la population n'a pas l'intention, au cours de la présente session, de dresser un plan détaillé et à longue échéance de ses travaux futurs. La Commission désire toutefois attirer l'attention sur la nécessité d'étudier le jeu combiné des facteurs économiques, sociaux et démographiques qui freine le relèvement du niveau de vie et le développement culturel de la population des pays dont les Gouvernements demanderont à l'Organisation des Nations Unies son assistance pour l'étude dudit problème.

38. En l'occurrence, il paraît souhaitable d'attirer l'attention sur les points suivants:

- a) Volume de la population et taux d'accroissement.
- b) Répartition de la population et densité en diverses régions du pays.
- c) Conditions sociales de la population.
- d) Degré de développement industriel.
- e) Nature et conditions d'utilisation du sol.
- f) Composition sociale et professionnelle de la population.
- g) Répartition de la population selon le degré d'instruction.

39. The Population Commission

Recommends that the Economic and Social Council request the Secretary-General to prepare, for consideration at the next session, a plan of study, in the light of the above, dealing with countries the Governments of which shall request assistance in the study of the above problems.

XIII. Population losses in devastated areas

40. The Population Commission, believing that the reconstruction of the devastated areas should take into account especially the human element,

Recommends that the Economic and Social Council should take into consideration the fact that the devastated areas have suffered not only material damages, but also losses in their populations through the last two world wars.

XIV. Staff of the Population Division

41. Throughout its session the Commission often drew attention to the fact that a competent, and adequate staff is required in the Secretariat if the Commission is to fulfil its responsibilities. Although recognizing the need for economy, the Commission nevertheless expressed the hope that work in the field of population studies would not suffer from the fact that the Commission had been organized only recently.

The Population Commission, in view of the large programme of work envisaged during the coming year,

Urgently recommends that the Economic and Social Council instruct the Secretary-General to take steps to ensure that, as soon as possible, a sufficient qualified staff be provided to implement the proposals of the Commission.

XV. Time and place of next session

42. As already stated, the Commission has not attempted at this session to lay out a comprehensive programme of work, but has recommended that the Secretary-General be asked to prepare plans for a considerable amount of future work, to be examined at the next session.

The Commission believes it important that these plans should be put into effect with all possible speed, so as to provide the United Nations and its various organs with facts and interpretative materials that are urgently needed for the consideration of wider problems.

39. La Commission de la population

Recommande au Conseil économique et social d'inviter le Secrétaire général à dresser, pour examen lors de la prochaine session et à la lumière des considérations ci-dessus, un plan d'études relatif aux pays dont les Gouvernements demanderont assistance pour l'étude dudit problème.

XIII. Pertes démographiques dans les régions dévastées

40. La Commission de la population, estimant que, dans la reconstruction des régions dévastées, on devrait tenir compte tout spécialement du facteur humain,

Recommande au Conseil économique et social de prendre en considération le fait que les régions dévastées ont non seulement subi des dégâts matériels, mais ont aussi été atteintes dans leur population, au cours des deux guerres mondiales.

XIV. Personnel de la Division de la population

41. Tout au long de sa session, la Commission a souligné qu'il faut au Secrétariat un personnel compétent et assez nombreux si l'on veut que la Commission puisse remplir son mandat. Tout en reconnaissant la nécessité de procéder à des économies, la Commission exprime néanmoins l'espoir que ses travaux dans le domaine des études démographiques n'auront pas à souffrir du fait que la Commission n'a été organisée que récemment.

La Commission de la population, en raison du vaste programme de travail envisagé pour l'année 1947,

Recommande instamment au Conseil économique et social d'inviter le Secrétaire général à prendre les mesures nécessaires pour s'assurer dans le plus bref délai un personnel qualifié suffisamment nombreux pour mettre en œuvre les propositions de la Commission.

XV. Date et lieu de la prochaine session

42. Comme on l'a déjà dit, la Commission n'a pas essayé, au cours de la présente session, d'établir un programme de travail complet, mais a recommandé d'inviter le Secrétaire général à dresser des plans pour un ensemble important de travaux futurs, plans que la Commission examinera à sa prochaine session.

La Commission estime qu'il est important que ces plans soient mis à exécution le plus vite possible de façon à fournir à l'Organisation des Nations Unies et à ses divers organismes les données de fait et les documents d'interprétation dont ils ont un besoin urgent pour leur étude de problèmes plus vastes.

The Commission therefore considers it most desirable to hold another session in 1947. The need for an early session is particularly evident as regards plans for the demographic yearbook, which it is hoped to publish in 1948, and as regards international census plans, which will be in process of elaboration during 1947.

43. The Commission prefers that its next session should be held at United Nations headquarters in August or early September 1947. It has supported the action of the Statistical Commission in endorsing the proposed World Statistical Congress to be held in Washington in September 1947, and would prefer that its next session be so arranged as to permit its members to attend that Congress.

Furthermore, because of the close relation between the work of the Population Commission and that of the Statistical Commission, this Commission considers it advantageous to meet in a place and at a time fitting in with the meetings of the Statistical Commission. The latter Commission has expressed a wish that its next session be held at United Nations headquarters in August 1947. The Population Commission realizes, however, that it may be necessary to hold its own session at some other time or place, in order to conform with the overall schedule of meetings of the United Nations.

La Commission estime donc très souhaitable de tenir une nouvelle session en 1947. La nécessité d'une prochaine session semble particulièrement évidente en ce qui concerne les plans de l'annuaire démographique dont la date de publication a été fixée à 1948, et en ce qui concerne les plans de recensement international qui seront en voie d'élaboration en 1947.

43. La Commission préfère que sa prochaine session ait lieu au siège des Nations Unies, en août ou au début de septembre 1947. Elle a approuvé l'appui donné par la Commission de statistique au projet d'un congrès mondial de statistique qui se tiendrait à Washington en septembre 1947, et elle préférerait que sa prochaine session soit organisée de façon à permettre à ses membres de participer à ce congrès.

En outre, en raison de l'étroite relation qui existe entre les travaux de la Commission de la population et ceux de la Commission de statistique, la Commission de la population estime avantageux de tenir sa session au même endroit et approximativement à la même date que la Commission de statistique. Cette dernière a exprimé le désir de tenir sa prochaine session au siège des Nations Unies en août 1947. La Commission de la population comprend cependant qu'elle pourrait avoir à tenir sa prochaine session à une autre date et à un autre endroit pour se conformer au calendrier des réunions des Nations Unies.

APPENDIX

ESTIMATE PRESENTED BY THE SECRETARY-GENERAL TO THE ECONOMIC AND SOCIAL COUNCIL BASED ON THE REPORT OF THE POPULATION COMMISSION, IN ACCORDANCE WITH FINANCIAL REGULATION No. 25 OF THE GENERAL ASSEMBLY (document E/267/Add.1)

[Original text: English]

1. Development of data needed by the Food and Agricultural Organization

The Population Commission heard a statement from the representative of the FAO regarding the needs of that organization for statistics, estimates, and studies relating to population, and adopted a resolution recommending that the Secretary-General be asked to provide means whereby these needs could be supplied.¹

To provide the population data needed by the FAO will require, in addition to collection of basic statistics, the preparation of a large number of population estimates, forecasts, and analytical materials. For example, the FAO needs current estimates of the population of various countries classified according to sex, age, urban and rural

APPENDICE

PRÉVISIONS BASÉES SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA POPULATION ET PRÉSENTÉES PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 25 DU RÈGLEMENT FINANCIER DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (document E/267/Add.1)

[Texte original en anglais]

1. Mise au point des données nécessaires à l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

La Commission de la population a pris connaissance d'un exposé du représentant de l'OAA sur la nécessité, pour cette organisation, de disposer de statistiques, d'évaluations et d'études relatives à la population, et elle a adopté une résolution recommandant de prier le Secrétaire général de procurer les moyens de fournir ces données¹.

Pour fournir les données démographiques dont l'OAA aura besoin, il faudra non seulement rassembler des statistiques de base, mais préparer un nombre considérable d'évaluations, de prévisions et d'analyses démographiques. Par exemple, l'OAA a besoin d'évaluations à jour de la population des différents pays, classée selon le sexe,

¹ See page 5, paragraphs 13 and 14.

¹ Voir page 5, paragraphes 13 et 14.

residence, broad occupational groupings, and, in some of the larger countries, by regions; it needs current and historical data or estimates concerning fertility and mortality rates, expectation of life, population increases and projections of future population by sex and age groups.

Most of these data are needed not only by the FAO, but also by other specialized agencies and by various branches of the Secretariat. For the most part, these are basic materials which the Population Division must have if it is to discharge its responsibilities of analysing population problems and providing information to the various organs of the United Nations and to Member States. The Secretary-General has taken the position that there should be one generally accepted set of estimates on these subjects, furnished by the United Nations, which all agencies could use uniformly.

It would be impossible to furnish all these data during 1947, but a beginning should be made with those materials most generally and most urgently needed. Even this cannot be done with the staff provided by the present budget for the Population Division and the Statistical Office. It is estimated that the addition in the two offices of three officials and three clerks will be required in order to allow an adequate beginning to be made with this work. Direct additional expenditures (travel to New York, salary and allowances) would amount to approximately 20,000 dollars on an annual basis, and 16,600 dollars for the period from 1 April to 31 December 1947.

2. International census plans

The Population Commission recommended that the Secretary-General be requested to cooperate with the FAO, with all Member States proposing to take part in a world census of agriculture, and with all Member States planning population censuses in or about the year 1950, for the sake of developing comparable population statistics on subjects which are important to the United Nations.¹

Effective assistance to the FAO and to Member States in planning censuses requires a wide knowledge of census practices in different countries. It will be necessary for the Population Division and the Statistical Office to assemble information about census dates, schedules, definitions, and tabulations, and to study this information with a view to the possible improvement of the international comparability of results. It will be necessary for representatives of these offices to consult with the FAO and to attend meetings of representatives of various Governments participating in international census plans.

This work will require the addition to the staff of the Population Division and the Statistical Office of three officials and one clerk. The work would continue for about two years at an addi-

l'âge, la résidence urbaine ou rurale, le genre d'occupation; pour quelques grands pays, il y aura lieu d'établir ces prévisions par région; il faudra également fournir à l'OAA des renseignements ou évaluations, pour le présent et pour le passé, sur la fécondité et la mortalité, la durée de vie probable, l'accroissement de la population et, pour l'avenir, sur la répartition probable de la population par sexe et par âge.

La plupart de ces données sont nécessaires, non seulement à l'OAA, mais également à d'autres institutions spécialisées et à différents services du Secrétariat. Le plus grand nombre d'entre elles constituent des documents de base que la Division de la population doit posséder pour être en mesure d'accomplir sa tâche, qui consiste notamment à analyser les problèmes démographiques et à fournir des renseignements aux différents organes des Nations Unies et aux Etats Membres. Le Secrétaire général estime que, sur toutes ces questions, il devrait y avoir un seul jeu de renseignements, accepté par tous, utilisable par toutes les institutions uniformément, et que fournirait l'Organisation des Nations Unies.

Il serait impossible de fournir toute cette documentation en 1947, mais on pourrait commencer à rassembler les éléments dont on a besoin de la manière la plus générale et la plus pressante. Même ce travail réduit ne peut se faire avec le personnel prévu au budget actuel pour la Division de la population et le Bureau de statistique. On estime que pour entamer ces travaux d'une manière satisfaisante, il faudra adjoindre au personnel de ces deux services trois fonctionnaires et trois commis. Les dépenses supplémentaires directes (déplacement à New-York, traitements et indemnités) seraient approximativement de 20.000 dollars pour un an, et de 16.600 dollars pour la période allant du 1er avril au 31 décembre 1947.

2. Projets de recensement international

La Commission de la population a recommandé que le Secrétaire général soit prié de collaborer avec l'OAA, avec tous les Etats Membres qui se proposent de prendre part au recensement agricole mondial de 1950, et avec tous les Etats Membres qui projettent, pour 1950 ou environ, des recensements de la population, afin d'élaborer, sur les questions qui intéressent les Nations Unies, des statistiques démographiques comparables¹.

Pour fournir une aide efficace à l'OAA et aux Etats Membres dans l'élaboration des projets de recensement, il est nécessaire d'avoir des connaissances étendues sur les procédés de recensement des différents pays. La Division de la population et le Bureau de statistique devront réunir des renseignements sur les dates de recensement, les rubriques, les définitions et la mise en tableaux, et étudier ces données en vue d'améliorer, si possible, la comparabilité des résultats sur le plan international. Les représentants de ces services devront consulter l'OAA et assister aux réunions des représentants des divers Gouvernements participant à l'élaboration des projets de recensement international.

Ces travaux exigeront l'adjonction au personnel de la Division de la population et du Bureau de statistique de trois fonctionnaires et d'un commis. Les travaux se poursuivraient

¹ See page 7, paragraphs 20 to 22.

¹ Voir page 7, paragraphes 20 à 22.

tional annual expenditure of approximately 16,000 dollars. The estimated direct additional expenditure for the period from 1 April to 31 December 1947 would be 13,600 dollars.

3. Demographic yearbook

The Population Commission recommended that the Secretary-General be asked to publish a demographic yearbook; the plans for this publication should be prepared before the Commission's next session, and its first issue should be published, if possible, early in 1948.¹

The first step in planning this yearbook must be to make a comprehensive survey of available statistical data and other materials which might be included. The work will also involve consultation with the principal agencies which will use the yearbook, and experimentation with alternative arrangements of materials. The project will be carried out by the Statistical Office and the Population Division of the Secretariat.

Some of the work can be done by the already existing or authorized staff in the two offices, but it would be necessary to add three officials and two clerks. This staff would continue the work of preparing the yearbook, after the planning stage has been completed. The estimated expenditure for personnel (including salaries, transportation to New York and allowances) would be approximately 20,000 dollars on an annual basis, and 15,800 dollars for the period from 1 April to 31 December 1947.

It should be noted that additional expenditure for printing the yearbook would be required in 1948 and during the following years, the amount of such expenditure depending on the size and form of the publication.

4. Improvement of demographic data

The Population Commission recommended that the Secretary-General be asked to prepare plans, to be considered at the Commission's next session, for improving the comparability, quality and usefulness of demographic statistics of an international scale.²

In view of staff limitations, the Secretariat believes that it would be impossible, during the year 1947, to complete a plan for improving the comparability, quality and usefulness of the whole range of data mentioned in the Population Commission's report. However, the Commission's intention to initiate immediate work on this extremely important problem can be carried out on at least part of the plan if sufficient personnel is made available to allow a substantial beginning to be made during 1947. The work should be continued with all possible speed during the following years.

It is believed that satisfactory progress could be made with the addition to the staff of the Population Division and the Statistical Office of three officials and one clerk. The additional expenditure would be approximately 20,000 dollars on an annual basis and 15,500 dollars for the period from 1 April to 31 December 1947.

pendant deux ans environ, ce qui entraînerait une dépense annuelle supplémentaire de 16.000 dollars environ. La dépense supplémentaire directe pour la période allant du 1er avril au 31 décembre 1947 est estimée à 13.600 dollars.

3. Annuaire démographique

La Commission de la population a recommandé que le Secrétaire général soit prié de publier un annuaire démographique, dont le plan devra être établi avant la prochaine session de la Commission et dont le premier numéro devra paraître, si possible, au début de 1948¹.

Pour établir le plan de cet annuaire, il faudra, en premier lieu, se livrer à une étude étendue des données statistiques que l'on possède et des autres renseignements qui pourraient figurer dans cet ouvrage. Il conviendra également de consulter les principales institutions qui utiliseront l'annuaire et d'envisager différentes présentations. Le Bureau de statistique et la Division de la population du Secrétariat seront chargés de l'exécution du projet.

On pourra confier une partie des travaux au personnel, déjà existant ou prévu, de ces deux services, mais il faudra lui adjoindre trois fonctionnaires et deux commis. Ce personnel continuera les travaux préparatoires de l'annuaire lorsque le plan en aura été arrêté. La dépense à prévoir pour le personnel (traitements, transport à New-York et indemnités comprises) est estimée approximativement à 20.000 dollars pour un an, et à 15.800 dollars pour la période allant du 1er avril au 31 décembre 1947.

Il convient de noter que des dépenses supplémentaires pour l'impression de l'annuaire seraient nécessaires en 1948 et au cours des années suivantes, le montant de ces dépenses dépendant du format et de la présentation de la publication.

4. Amélioration des données démographiques

La Commission de la population a recommandé que le Secrétaire général soit prié de préparer, pour examen par la Commission lors de sa prochaine session, des projets d'amélioration de la comparabilité, de la qualité et de l'utilité des statistiques démographiques à l'échelle internationale².

En raison des restrictions de personnel, le Secrétariat juge impossible de mettre au point, au cours de l'année 1947, un projet tendant à améliorer la comparabilité, la qualité et l'utilité de toute la série de données mentionnées dans le rapport de la Commission de la population. On pourrait cependant donner satisfaction au désir de la Commission de voir entamer immédiatement les travaux relatifs à cet important problème, en prévoyant un personnel suffisant pour commencer, dès 1947, dans une importante mesure, l'exécution d'une partie tout au moins de ce projet. Ces travaux devraient être poursuivis avec toute la diligence possible au cours des années suivantes.

Il semble bien que l'on pourrait réaliser des progrès suffisants en adjoignant au personnel de la Division de la population et du Bureau de statistique trois fonctionnaires et un commis. La dépense supplémentaire serait approximativement de 20.000 dollars pour un an, et de 15.500 dollars pour la période allant du 1er avril au 31 décembre 1947.

¹ See pages 8 and 9, paragraphs 23 to 25.

² See pages 9 and 10, paragraphs 26 and 27.

¹ Voir pages 8 et 9, paragraphes 23 à 25.

² Voir pages 9 et 10, paragraphes 26 et 27.

5. Studies of population of Trust Territories

The Population Commission recommended that a study be made of the population of each of the Trust Territories, and that the Secretary-General publish reports on the results of these studies.¹ This work involves compilation and analysis of available population statistics for each of the Trust Territories, preparation of estimates where these are necessary to fill major gaps in the data, and considerable study of the geography, economic situation and culture of each territory.

It is assumed that studies of four territories could be completed during 1947, and that other territories would be studied the following year. Within the present budget no staff is available for such work. It would be necessary to add three officials and four clerks to the staff of the Population Division. The additional expenditure (including transportation to New York, salaries and allowances, and printing) would be approximately 32,000 dollars on an annual basis, for two years. The additional expenditure for the period from 1 April to 31 December 1947 (including 5,000 dollars for the printing of reports) would be 25,700 dollars.

6. Studies of population growth and economic conditions

The Population Commission recommended that the Secretary-General be asked to formulate, for consideration at the Commission's next session, a statement indicating steps which might be taken to encourage studies by Member States of the most favourable rate of population change from the economic point of view.²

Drawing up a plan whereby Member States might be encouraged to study this problem requires a survey of the types of data which are available or which could be obtained by the Governments concerned, and a study of possible methods of analysis.

This work would require the addition to the staff of the Population Division of one official with an additional expenditure of 4,800 dollars for the period from 1 April to 31 December 1947.

7. Studies of the interplay of economic, social and demographic factors which hinders the attainment of an adequate standard of living

The Population Commission recommended that the Secretary-General be asked to prepare, for consideration at the Commission's next session, a plan of study of the interplay of economic, social and demographic factors which hinders the attainment of an adequate standard of living in certain countries, the Governments of which should request assistance in the study of this matter. The Commission recommended the preparation of this plan as a basis for a long-range programme of future work.³

5. Etudes sur la population des Territoires sous tutelle

La Commission de la population a recommandé que l'on fasse une étude sur la population de chacun des Territoires sous tutelle, et que le Secrétaire général publie des rapports sur les résultats de ces études¹. Ces travaux comprendraient la compilation et l'analyse des statistiques démographiques dont on dispose pour chacun des Territoires sous tutelle, l'établissement d'évaluations lorsqu'elles seront nécessaires pour combler les lacunes les plus graves, et l'étude approfondie de la géographie, de la situation économique et de la culture de chaque territoire.

Il est à présumer que l'on pourrait terminer au cours de 1947 les études relatives à quatre territoires, et que celles des autres territoires le seraient au cours de l'année suivante. Dans le cadre du budget actuel, on ne dispose d'aucun personnel pour ces travaux. Il faudrait adjoindre au personnel de la Division de la population trois fonctionnaires et quatre commis. La dépense supplémentaire (transport à New-York, traitements et indemnités et frais d'impression compris) serait approximativement de 32.000 dollars par an pendant deux ans. La dépense supplémentaire pour la période allant du 1er avril au 31 décembre 1947 (y compris 5.000 dollars pour l'impression des rapports) serait de 25.700 dollars.

6. Etudes sur l'accroissement de la population et sur les conditions économiques

La Commission de la population a recommandé que le Secrétaire général soit prié de rédiger, pour examen par la Commission lors de sa prochaine session, un exposé indiquant les mesures à prendre pour encourager les Etats Membres à procéder à des études sur le taux optimum de variation de la population du point de vue économique².

L'établissement d'un plan de nature à encourager les Etats Membres à étudier cette question exige un examen des différentes catégories de renseignements dont on dispose, ou que les Gouvernements intéressés pourraient fournir, ainsi qu'une étude des méthodes d'analyse utilisables.

Ces travaux exigeront l'adjonction au personnel de la Division de la population d'un fonctionnaire, ce qui entraînera une dépense supplémentaire de 4.800 dollars pour la période allant du 1er avril au 31 décembre 1947.

7. Etude du jeu combiné des facteurs économiques, sociaux et démographiques qui freine le relèvement du niveau de vie

La Commission de la population a recommandé que le Secrétaire général soit prié de préparer, pour examen par la Commission lors de sa prochaine session, un plan d'étude relatif au jeu combiné des facteurs économiques, sociaux et démographiques qui freine le relèvement du niveau de vie dans certains pays dont les Gouvernements demanderont assistance pour l'étude dudit problème. La Commission a recommandé de préparer ce plan pour servir de base à un programme de travaux futurs portant sur une longue période³.

¹ See page 10 to 12, paragraphs 29 to 35.

² See page 12, paragraph 36.

³ *Ibid.*, paragraphs 37 and 38.

¹ Voir pages 10 à 12, paragraphes 29 à 35.

² Voir page 12, paragraphe 36.

³ *Ibid.*, paragraphes 37 et 38.

The actual study of the fundamental demographic problems referred to in this recommendation is an undertaking both of major size, and of major importance to the United Nations and the Member States concerned. It is a project which might well become one of the main activities of the Population Division in future years. For the present, however, all that has been recommended is to prepare a plan whereby such study could be undertaken.

The work of preparing this plan would require the addition to the staff of the Population Division of one official and one clerk. The additional expenditure would be approximately 10,000 dollars on an annual basis, and 7,300 dollars for the period from 1 April to 31 December 1947.

L'étude effective des problèmes démographiques fondamentaux auxquels cette recommandation fait allusion est une entreprise de grande envergure, et en même temps une entreprise de toute première importance pour l'Organisation des Nations Unies et pour les Etats Membres intéressés. C'est un projet qui pourrait bien devenir l'une des principales fonctions de la Division de la population dans les années à venir. Pour le moment, cependant, on se borne à recommander la préparation d'un plan permettant d'entreprendre cette étude.

Les travaux préparatoires de ce plan exigeaient l'adjonction au personnel de la Division de la population d'un fonctionnaire et d'un commis. La dépense supplémentaire est approximativement de 10.000 dollars pour un an et de 7.300 dollars pour la période allant du 1er avril au 31 décembre 1947.